



Espionnage

Une enquête pénale est ouverte contre les pratiques américaines

La procédure a été lancée en raison de forts soupçons du Ministère public. Le Conseil fédéral doit donner son aval

Lucie Monnat

Trop, c'est trop. Le procureur général de la Confédération a ouvert le 28 novembre une procédure pénale contre inconnu pour faire la lumière sur les activités de surveillance des services de renseignements étrangers sur le sol suisse. Le Ministère public de la Confédération détient suffisamment d'«éléments concrets» pour nourrir de réels soupçons sur des infractions relevant de l'article 271 du Code pénal sur les actes punissables commis par un autre Etat.

Selon une vaste enquête menée par la *SonntagsZeitung*, la procédure viserait particulièrement les Etats-Unis. Le journal dominical est parvenu à obtenir des documents et des témoignages prouvant la mise sous surveillance par les agences américaines de plusieurs entreprises, organisations et mission onusiennes basées à Genève. Ces activités auraient commencé en 2005 et pourraient se poursuivre aujourd'hui encore.

Manque de fermeté

L'ouverture d'une enquête apparaît comme un changement d'attitude. La Confédération s'est montrée jusqu'ici relativement apathique face aux indices d'espionnage révélés ces derniers mois, notamment lors de l'affaire Snowden. Il ne s'agirait en réalité que d'une question de temps. «Je ne suis pas surpris. Il est d'ailleurs prévu que la Commission de la politique de sécurité (CPS) s'entretienne en janvier avec les services de contre-espionnage suisses, commente son président Thomas Hurter (UDC/SH). Nous voulons savoir s'ils disposent de suffisamment de moyens et s'il faut améliorer leur fonctionnement.»

Pour le conseiller national, le Conseil fédéral doit absolument adopter une attitude plus ferme envers les Etats-Unis: «Nous ne pouvons pas laisser les Etats-Unis agir de la sorte, il en va de la réputation de la Suisse! De nombreuses entreprises et organisations internationales ont choisi de s'installer chez nous pour la qualité de nos conditions-cadres. Nous ne pouvons pas laisser le monde entier penser qu'il est aisé de collecter des informations sur notre territoire.»

Si l'enquête permettra de faire le point, elle pose aussi une série de questions, notamment sur l'efficacité de notre contre-espionnage et l'affectation de moyens,

estime pour sa part Christian Levrat. Le vice-président de la Commission de politique extérieure du Conseil des Etats appelle lui aussi à un durcissement de ton. «Il y a clairement un manque de réactivité et de transparence de la part du Conseil fédéral, déplore le président du Parti socialiste. A présent, il faut qu'il nous donne une réponse plus franche par rapport à ce qu'il sait réellement de nos rapports avec les Etats-Unis.»

Aval gouvernemental

Le Conseil fédéral doit donner son aval au procureur général pour la poursuite de son enquête. Pour le président de la Commission de politique extérieure du National, Carlo Sommaruga (PS/GE), le gouvernement n'a guère le choix. «En montrant qu'il était prêt à faire son boulot si on lui en donnait les moyens, le procureur général a entamé là une démarche courageuse. Or, s'il est avéré que des citoyens, des politiciens et même des conseillers fédéraux ont été surveillés, les agissements de ces agences sont gravissimes. Il en va de la crédibilité du Conseil fédéral de montrer sa volonté de protéger nos institutions démocratiques et de déterminer ce qui s'est réellement passé. S'il refusait, cela signifierait qu'il veut étouffer l'affaire. Et ce serait un véritable scandale politique.»

Datum: 02.12.2013

**Tribune
de Genève**



Tribune de Genève SA
1211 Genève 11
022/ 322 40 00
www.tdg.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 48'688
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 331.1
Abo-Nr.: 1078759
Seite: 5
Fläche: 33'691 mm²



L'ambassade des Etats-Unis à Genève abriterait une station d'écoute de la NSA, l'agence de renseignement américaine. S. DI NOLFI/KEYSTONE